

Établissements de crédit: accès à l'activité et à son exercice (codif. direct. 73/183/CEE)

1997/0357(COD) - 10/01/2000

Dans le cadre de l'accord interinstitutionnel sur une méthode de travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs, la commission a décidé de suivre la procédure sans rapport concernant la proposition modifiée de directive visant à codifier les directives sur l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, vu que le Service Juridique du Parlement a constaté que la proposition se limite effectivement à une codification pure et simple, sans modification de substance des actes qui en font l'objet.